

PAR COURRIEL

Québec, le 26 octobre 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 14 octobre 2021

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 14 octobre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Vérifier que M. Steve Brock (permis CAR20190000042) possède un permis valide, un dossier en règle et ne fait l'objet d'aucune infraction ou plainte sérieuse à l'OPC.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête.

Tout d'abord, sachez que vous pouvez consulter notre [site Web](#) pour obtenir diverses informations sur les représentants d'agences de recouvrement titulaires d'un certificat délivré par l'Office.

Prenez note que M. Steve Brock est titulaire d'un certificat d'agent de recouvrement valide jusqu'au 14 juillet 2022 et qu'il exerce ses activités pour le compte du commerçant ARC Receivables Management Ltd. Il est également identifié dans notre système d'information en tant que personne-ressource (depuis le 8 décembre 2020) auprès de l'Office en ce qui concerne le permis d'agent de recouvrement numéro 400501 de cette entreprise.

Enfin, nous vous informons que M. Steve Brock est identifié comme personne-ressource (22 mai au 16 décembre 2019) auprès de l'Office en lien avec le permis d'agent de recouvrement numéro 400401 du commerçant 852515 ONTARIO LIMITED.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la

demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.